



Date de transmission de l'acte: 14/08/2025

Date de reception de l'AR: 14/08/2025

011-211100102-DE\_027\_2025-DE

République française **AGED I**

AUDE

## ANTUGNAC - Commune

Séance du 12 août 2025

---

<b>Membres en exercice :</b>	Date de la convocation: 05/08/2025
<b>9</b>	<i>douze août deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe COMTE</i>
<b>Présents : 6</b>	<b>Présents :</b> Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL
<b>Votants: 7</b>	
<b>Pour: 7</b>	<b>Représentés:</b> Aurore HUGEL représentée par Ferdinand HUGEL
<b>Contre: 0</b>	<b>Excusés:</b>
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Absents:</b> Vera BLAGÉVA, Carole VERGÉ
	<b>Secrétaire de séance:</b> Patrice BOUSQUET

---

### Objet: Demande de financement à moyen terme auprès du Crédit Agricole du Languedoc - DE\_027\_2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de réaliser un emprunt à MOYEN TERME d'un montant de 100 000 € destiné à financer la construction d'un réservoir AEP d'un coût total estimé de 400 000.00 €.

Cet emprunt sera remboursé en 180 mois, aux conditions de l'institution en vigueur à la date de réalisation, au taux fixe de 3.91%,

par 60 échéances constantes de 2 210.82 € trimestrielles.

Frais de dossier : 0,15% du montant financé, soit 150 €

Après étude, le Conseil Municipal

décide à la majorité (7 voix pour et 0 voix contre) de contracter cet emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC, aux conditions énoncées ci-dessus.

Date de transmission de l'acte: 14/08/2025

Date de reception de l'AR: 14/08/2025

011-211100102-DE\_027\_2025-DE

A G E D I

la Collectivité s'engage pendant toute la durée de l'EMPRUNT, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées, et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,  
Philippe COMTE  
Signé

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié